



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 26 février 2019

COMMUNIQUÉ

Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)

MAUVAIS départ ... les promesses ne sont déjà pas tenues !

Les élus départementaux ont voté la création de la Collectivité Européenne d'Alsace dans l'euphorie médiatique le 4 février 2019.

En parallèle et depuis plusieurs mois, la Présidente KLINKERT multiplie les grands-messes avec les agents (hors agents des collèges et assistants familiaux, éternels exclus), en déclarant que le meilleur des deux collectivités, Bas-Rhin et Haut-Rhin, sera conservé, en prônant :

- L'alignement par le haut, notamment de la rémunération des agents à métier égal,
- Aucune mobilité forcée pour les agents, mais des « opportunités choisies »

Or, la réalité est toute autre !

Les garanties présentées pour les agents par l'administration lors des Comités Techniques des 22 puis 31 janvier dernier sont très différentes :

- **Maintien de la rémunération actuelle, A MINIMA**
- **Aucune mobilité géographique** ne sera imposée aux agents **AU MOMENT de la création** de la CEA.

Malgré nos interventions, les représentants de l'Administration et élus ont refusé de valider le principe, pourtant largement annoncé par la Présidente, **d'alignement par le haut**. Tout juste a-t-il été promis qu'il y aurait convergence... dans le temps, **sans engagement ni délai**.

Comment leur accorder notre confiance, alors que la rémunération des agents techniques des collèges et des routes reste encore inférieure de 200 euros à celle des agents techniques « historiques », et cela depuis 13 ans ? La revalorisation du régime indemnitaire prévue en 2019 est censée y remédier, mais de quel ordre et pour qui ? qu'en est-il du **manque à gagner de plus de 30.000€ PAR AGENT concerné depuis tout ce temps ?**

De plus, quid de la **mobilité géographique APRES** la création de la CEA ?

Qu'en est-il des agents souhaitant rester dans leur lieu d'affectation (ou résidence administrative) actuel, si leur service est voué à déménager dans le cadre des réorganisations qui en découleront inévitablement ?

De toute évidence, Il y a donc un DOUBLE DISCOURS !

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

www.fodpt68.fr



[/fodpt68](https://www.instagram.com/fodpt68)



Inscription Newsletter :
<http://www.fodpt68.fr/contact/>



C'est la raison pour laquelle les représentants FO au Comité Technique ont voté **CONTRE** ce projet, qui ne **respecte pas les engagements pris oralement par la Présidente**, et n'offre pas de **garanties suffisantes aux agents actuels**. Quid également des nouveaux venus qui n'auront même pas droit à une prime de fin d'année ?

STOP aux INEGALITES prévisibles à métier EGAL entre agents du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, et des futurs embauchés et transférés !

Les élus s'engagent pour une nouvelle collectivité **EFFICACE**, qui se construira dans la **SOBRIETE BUDGETAIRE**, en s'assignant un **pacte de performance**. Cela se traduira par une **baisse des coûts de fonctionnement**, une hausse des investissements, une baisse de la dette, et une stabilité fiscale.

Qui fera les frais de cette politique d'austérité ? Sur le dos de qui ces économies seront-elles faites ? Les agents sont déjà épuisés par les réorganisations continues, les suppressions de postes, ceux laissés vacants, les redéploiements, l'absence de revalorisations salariales.

Combien de temps encore les agents seront-ils des variables d'ajustement et considérés comme une dépense pour la collectivité ?

Les agents ne sont pas un COÛT, mais une RICHESSE pour les CITOYENS !

STOP à la casse du service public et à la dégradation de nos conditions de travail !

Force Ouvrière EXIGE que les agents soient au cœur du projet, que leurs **représentants légitimement élus soient intégrés à la réflexion** sur sa mise en œuvre, à l'instar des cadres réunis lors de la grand'messe le 5 février dernier à Sélestat.

Force Ouvrière REVENDIQUE

- **L'alignement des rémunérations par le haut**, avec effet au 1^{er} janvier 2021
- la **garantie qu'il n'y aura aucune mobilité géographique ou de poste imposée**, au moment **mais aussi APRES la création de la CEA**
- **Que soit retenu le MEILLEUR des deux collectivités POUR LES AGENTS** (temps de travail, actions sociales, conditions de travail, télétravail, rémunérations...)

Le Bureau FO

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr

www.fodpt68.fr



Inscription Newsletter :
<http://www.fodpt68.fr/contact/>